



**ACADÉMIE  
DE MARTINIQUE**

Liberté  
Égalité  
Fraternité

**Ecole  
Académique  
de la Formation Continue**

**Ecole Académique  
de la Formation Continue**

EAFC

FD/SEC/2023/n°35

Affaire suivie par :

Franck DARTAILH

Tél : 05 96 52 25 08

Mél : [franck.dartailh@ac-martinique.fr](mailto:franck.dartailh@ac-martinique.fr)

Les Hauts de Terreville  
97279 Schoelcher Cédex

Schoelcher, le 14 juin 2024,

La Rectrice de l'Académie de la Martinique  
Chancelière de l'Université Directrice Académique  
des Services de l'Education Nationale

à

Mesdames et Messieurs les Professeurs des  
Ecoles et agents administratifs exerçant en  
circonscription

S/C

Mesdames et Messieurs les IEN 1<sup>er</sup> degré

Mesdames et Messieurs les enseignants du second  
degré et agents administratifs exerçant en EPLE

S/C

Mesdames et Messieurs les chefs d'établissement

Mesdames et Messieurs les agents administratifs  
des services déconcentrés

S/C

Mesdames et Messieurs les directeurs de service et  
chefs de division

Mesdames et Messieurs les personnels exerçant en  
CIO

S/C

Mesdames et Messieurs les DCIO

Mesdames et Messieurs les cadres de l'académie  
de Martinique

**Objet : Inscriptions individuelles au Programme Académique de Formation (PAF) 2024-2025.**

Je vous informe que le Programme Académique de Formation Continue 2024-2025 est consultable sur le site de l'académie de Martinique. N'y figurent que les formations à candidature individuelle. **Les inscriptions se feront du 24/06/2024 au 27/09/2024.**

Avant de vous porter candidat aux actions correspondant à vos attentes, je vous invite à lire cette note dans son intégralité afin d'éclairer les choix que vous serez amenés à faire.

La première étape de la construction de votre parcours individuel de formation consiste en une réflexion sur vos propres besoins. Cette réflexion est personnelle et varie selon les individus : construction d'un parcours professionnel, entame d'une éventuelle reconversion, renforcement pédagogique et/ou didactique...

A l'issue de cette démarche, il s'agit de déterminer avec la meilleure précision, individuellement ou avec l'aide de personnels de l'académie (conseillers RH de proximité, conseillère mobilité carrière, inspecteurs, chefs de service...), les domaines dans lesquels vous estimez un renforcement nécessaire. Des parcours ont été conçus pour mieux correspondre à des besoins déjà repérés. Vous pourrez les consulter sur le site académique, vous y inscrire ou vous en inspirer pour concevoir votre propre parcours.

Il s'agit ensuite de repérer dans les catalogues de formation mis à votre disposition les modules vous concernant et de porter vos candidatures sur les formations ad hoc. Le lien du site académique permettant l'accès à la page consacrée à la formation est le suivant : <https://www.ac-martinique.fr/eafc-formations-et-accompagnement-des-personnels-122333>

Les explications concernant les modalités de candidature sont fournies dans chacun des PAF. De plus, un tutoriel intitulé « *tutoriel pour l'inscription individuelle aux actions de formation* » est téléchargeable sur la page EAFC du site académique.

Néanmoins, il convient de rappeler certains principes :

- Le nombre de candidatures à formation est limité à 6 ;
- Parmi celles-ci, au moins 2 d'entre elles doivent concerner des modules hybrides ou à distance
- Seules les formations soumises à candidatures individuelles sont accessibles aux personnels ;
- Tous les personnels sont concernés par la présente campagne d'inscription :
  - o Stagiaires, contractuels ;
  - o Inter catégoriel, inter degrés, inter missions, interdisciplinaire et interlangues ;
  - o Personnels enseignants du 1<sup>er</sup> degré ;
  - o Personnels enseignants et d'éducation du 2<sup>nd</sup> degré, PSY-EN, AED et AESH ;
  - o Personnels administratifs, techniciens, sociaux et de sante (ATSS<sup>o</sup> et personnels d'encadrement ;
  - o FIL, FTP, tous types de personnels issus d'une école, d'un EPLE, d'un service, d'un réseau, d'un bassin ;
- Les FIL — FTP intéressent plus particulièrement les inspecteurs du 1<sup>er</sup> degré, les chefs d'établissement et les directeurs de service qui, en s'inscrivant, manifestent leur intérêt pour la formation de tout ou partie des personnels placés sous leur responsabilité. Ils seront recontactés par l'EAFC à l'issue de la campagne d'inscription pour mettre en place la ou les formations demandées ;
- Les délais doivent être strictement observés. Il est bon de ne pas attendre le dernier moment pour s'inscrire afin d'éviter l'engorgement du serveur ;

**Important :**

**Chacun est invité à consulter le PAF inter catégoriel — inter-degrés qui contient des formations susceptibles d'intéresser les candidats à formation.**

Enfin, deux raisons peuvent motiver un refus de candidature :

- Effectif pléthorique : si les candidatures dépassent la capacité attendue d'une formation, les prescripteurs seront amenés à désigner les personnels autorisés à participer à l'action envisagée ;
- Effectif insuffisant : si le nombre de candidatures est inférieur à 8, la formation sera annulée.

Je demande aux corps d'inspection, aux directeurs de service et aux chefs d'établissement de relayer cette note auprès des personnels placés sous leur responsabilité afin que le plus grand nombre puisse renforcer ses compétences, l'académie de Martinique s'inscrivant pleinement dans une démarche visant à améliorer la réussite des élèves et à développer l'accompagnement des personnels dans leurs parcours professionnels.

**La Rectrice**

Pour la Rectrice et par Délégation  
Le Secrétaire général adjoint  
Directeur des Ressources humaines

**Nathalie MONS**

**Christian PINARD**